

«Quand j'étais sacristain à Ecône, j'ai préparé plusieurs fois les cérémonies d'ordination sous condition, conférées par Mgr Lefebvre à des prêtres ordonnés avec le nouveau rite et qui souhaitaient se rapprocher de la FSSPX.»

«Benoît XVI revient à 1969 et demande aux successeurs de ceux qui ont refusé le concile et par conséquent le rite de Paul VI, d'accepter le Novus Ordo, pure expression de la nouvelle théologie.»

Ces citations sont extraites d'un article de l'abbé Ugo Carandino au sujet du Motu Proprio sur la Messe de Saint Pie V, promulgué par Benoît XVI en juillet 2007. Nous en publions ci-dessous la traduction en français. Il ne s'agit pas d'un énième commentaire sur le sujet (!), mais il y a dans ces lignes quelque chose qui va beaucoup plus loin... L'auteur, apprécié pour sa capacité à s'exprimer simplement sur des sujets ardues, était le sacristain de Mgr Lefebvre à l'époque où celui-ci ordonna sous condition des prêtres pourtant déjà ordonnés dans le nouveau rite : témoignage intéressant et de première main !

Quatre mois après l'entrée en vigueur du Motu Proprio, l'actualité – ces efforts tous azimuts du clergé 'officiel', 'rallié' et de la FSSPX, pour 'provoquer' des 'messes Motu Proprio' – démontre la profondeur de jugement avec laquelle l'abbé Carandino écrivait ces lignes en août 2007. Lisez-les et faites-les connaître, surtout à la nouvelle génération qui s'essouffle !

Abbé Jocelyn Le Gal.

• NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTEUR¹ :

L'abbé Ugo Carandino a fait son séminaire à Ecône en Suisse. Il a été ordonné en décembre 1988 par Mgr Tissier de Mallerias comme membre de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. Il effectua son ministère à l'Étoile du Matin puis en Italie où il devint prier au prieuré de la FSSPX de Rimini. En 2001, il décide de quitter la FSSPX pour des motifs doctrinaux graves. Depuis il est membre de l'Institut Mater Boni Consilii. Parmi ses nombreuses activités, il organise chaque année un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, il publie le bulletin *Opportune Importune* (d'où est tiré cet article), et exerce son ministère à Rimini et à Rome notamment. Nous publions cette traduction avec sa permission.

• AVERTISSEMENTS DE LA TRADUCTION :

Ces lignes contiennent de nombreuses allusions au traditionalisme italien. Cet aspect de l'article, dû à la nationalité de l'auteur, pourrait sembler pénible au lecteur français. Ce serait une erreur car tout catholique gagne à connaître ce qui se passe en Italie, et notamment à Rome. L'historien français Emile Poulat ne dit-il pas que les Français brillent tous par leur ignorance de l'histoire italienne contemporaine ? Goûtons donc un peu de catholicité au suc romain !

Le *Motu Proprio* et l'opposition au concile

Giovanni Guareschi², dans les colonnes du journal italien "*Candido*", s'occupait d'une rubrique intitulée "*Vu de gauche - Vu de droite*". On y trouvait un double commentaire de la même information, mais de deux points de vue si franchement opposés qu'il en résultait des prises de position entièrement différentes. À la lecture des innombrables commentaires du *Motu Proprio* "*Summorum Pontificum*" de Benoît XVI sur la liturgie, j'ai aussitôt pensé aux pages de Guareschi, même si aujourd'hui la réalité est encore plus complexe que les situations inventées par l'imagination féconde de l'écrivain. En effet, qu'ils soient "vus de droite" ou "de gauche", nous avons toute une série de jugements soit positifs soit négatifs.

¹ Voir aussi Sodalitium n°52.

² Note de traduction (ntd) : Giovanni Guareschi, auteur très connu en Italie du fameux personnage *Don Camillo*, a été un catholique pratiquant, conservateur et plein de bon sens. Voir un article à son sujet dans Sodalitium n°54.

Dans les rangs modernistes, cela va des larmes de douleur de Mgr Luca Brandolini (*“Je ne peux pas retenir mes larmes, je vis les heures les plus tristes de ma vie d’évêque et d’homme. C’est un jour de deuil non seulement pour moi, mais pour tous ceux qui ont participé et travaillé au concile Vatican II”*³), à la franche satisfaction de certains autres, comme l’archevêque de Bombay, Mgr Oswald Gracias⁴.

La prise de position de la communauté juive italienne mériterait à elle seule une mention spéciale : ils ont protesté contre la prière pour la conversion des juifs qui se trouve dans le Missel (pourtant déjà édulcorée par Jean XXIII) et qui constitue, disent-ils, un encouragement à l’antisémitisme⁵. Le cardinal Bertone, secrétaire d’Etat du Vatican, s’est empressé d’annoncer la suppression de la prière incriminée⁶ et ce, avec l’accord probable de ses supérieurs et en parfaite contradiction avec l’esprit missionnaire de l’Eglise qui fait prier pour sauver de l’enfer ceux qui s’obstinent opiniâtement à nier la divinité de Jésus-Christ.

Même dans le camp traditionaliste les positions diffèrent : depuis l’optimisme de Mgr Fellay, supérieur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (*“Benoît XVI a rétabli dans ses droits la Messe tridentine”*⁷ ; *“ce document est un don de la grâce... ce n’est pas un pas, c’est un saut dans la bonne direction... un extraordinaire encouragement surnaturel”*⁸) ; jusqu’au jugement négatif des prêtres et des fidèles de la même Fraternité⁹, à titre privé, ou même public, sur les forums d’internet. Mgr Fellay a en outre opéré une étrange distinction entre le texte même du *Motu Proprio* et la lettre de Benoît XVI aux évêques (qui accompagne et explique le *Motu Proprio*) ; il déclare qu’*“il faut laisser cette lettre au fond d’un tiroir. Il n’y a aucune raison de faire deux documents. En toute logique, tout est dit dans le Motu Proprio”*¹⁰.

Dans ces avis discordants, il me semble reconnaître l’un des éléments les plus importants et les plus préoccupants des dernières décennies : la perte de l’esprit catholique qui devrait animer le clergé et les fidèles en ce qui concerne l’autorité pontificale. On doit cette perte au concile Vatican II qui a détruit l’esprit d’obéissance que tout catholique doit au Pape et à l’Eglise. On a dit et répété, pendant le concile et après, que les successeurs de Pierre auraient commis une série de graves erreurs au cours de l’histoire, que l’Eglise s’est trompée à plusieurs reprises. Ainsi Jean-Paul II (que Ratzinger voudrait canoniser) n’a cessé de fausser la conscience des catholiques par ses mea culpa scandaleux et théâtraux.

Benoît XVI, dans la lettre aux évêques, fait preuve du même esprit en mettant “orthodoxes”, luthériens et “lefebvristes” sur le même plan ; dans la même optique, l’excommunication des évêques de la FSSPX pourrait être levée comme le furent déjà à la fin de Vatican II celle des hérétiques et des schismatiques. Benoît XVI affirme ainsi : *“Lorsqu’on considère les divisions qui – dans le passé – ont déchiré le Corps du Christ, on a sans cesse l’impression que, au cours des siècles, aux moments critiques où naissait la division, les responsables de l’Eglise n’ont pas su conserver ou reconquérir unité et réconciliation ; on a l’impression que ces omissions ont permis la cristallisation de ces divisions”*.

Nous parlons, nous, de celui qui occupe matériellement le trône de Pierre mais qui ne possède pas l’autorité pontificale, ce qui rend le Siège Apostolique formellement vacant. Mais les ‘modernistes’ et les membres de la FSSPX reconnaissent en Benoît XVI un Pape légitime de

³ Journal italien *La Repubblica* du 08/07/2007.

⁴ *Asianews* du 09/07/2007.

⁵ Journal italien *Il Corriere della Sera* du 10/07/2007.

⁶ *Ansa* du 19/07/2007.

⁷ Communiqué à la presse du 07/07/2007

⁸ Interview de Mgr Fellay au célèbre écrivain italien Vittorio Messori, *Il Corriere della Sera* du 08/07/2007.

⁹ Nous écrivons désormais : FSSPX.

¹⁰ *Présent* du 21/07/2007.

l'Église. Or, un catholique ne peut juger systématiquement les documents émanant d'un Pape, étant donné que la doctrine protestante du "libre examen" ne fait pas partie de l'écclésiologie catholique ! En revanche, conséquence logique des erreurs conciliaires, les catholiques ne savent plus se conformer à ce qu'ils considèrent comme l'autorité de l'Église, mais formulent des avis subjectifs sur différents points de doctrine, de morale et de discipline ecclésiastique. Ainsi par exemple, chaque catholique a sa propre opinion sur l'existence de l'enfer, sur le caractère licite de la fécondation artificielle ou sur le mariage des prêtres.

Dans les milieux traditionalistes, on n'est malheureusement pas exempt de cette erreur conciliaire, et en vertu de la "théologie de la désobéissance" on refuse systématiquement d'obéir à l'enseignement et au gouvernement de celui qu'on reconnaît comme l'authentique Vicaire du Christ. C'est pour cela que même le *Motu Proprio* (que la FSSPX appelait pourtant de ses vœux !) ne suscite pas une entière adhésion. Au contraire, comme nous l'avons vu, on passe de l'éloge à la critique, et après avoir loué une partie du *Motu Proprio* on en refuse l'autre partie. Comment peut-on espérer résoudre la crise que traverse l'Église si, même dans les rangs de ceux qui refusent le concile, s'insinuent quelques erreurs du même concile ? Certains demandent, à juste titre, la profession de l'authentique doctrine (catholique, donc anti-moderniste, donc anti-Vatican II), mais pour pouvoir célébrer le rite tridentin cette doctrine doit être intégrale et pure de toute erreur.

Entre autre, on a l'impression que de nombreux avis donnés sur le *Motu Proprio* ont été faussés par une vision partisane des choses, disons par des "intérêts de boutique". Nous avons ainsi des évêques qui craignent la formation de communautés indésirables dans leurs propres diocèses ; des communautés déjà réconciliées avec les modernistes qui craignent de perdre une position privilégiée dans les milieux de l'*Ecclesia Dei* ; des prêtres modernistes qui veulent éviter un exode (peu probable) des paroissiens vers la Messe "tridentine" ; des prêtres traditionalistes qui craignent la fuite des fidèles des prieurés vers les paroisses modernistes ; d'autres prêtres traditionalistes s'imaginent au contraire que de nouveaux prêtres et fidèles vont venir grossir leur rang... En somme chacun prêche pour sa paroisse !

Mais la position des catholiques devant le *Motu Proprio* doit être motivée par des raisons doctrinales, comme ce fut le cas, à la fin des années soixante, de celui qui a composé et signé le "*Bref examen critique du Novus Ordo Missae*" (B.E.C.) : le Père Guérard des Lauriers. Chacun sait que le Cardinal Alfredo Ottaviani – alors Préfet du Saint-Office – et le Cardinal Antonio Bacci co-signèrent le texte. Mais ce que l'on sait moins, c'est que le document dans sa partie doctrinale fut rédigée par le Père Guérard des Lauriers, théologien dominicain qui, à cause du B.E.C., perdit la chaire qu'il occupait à l'Université pontificale du Latran.

Le texte présenté à Paul VI par les deux cardinaux stigmatisait le nouveau missel : "*il représente, dans son ensemble comme dans le détail, un éloignement impressionnant de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle fut formulée lors de la Session XXII du concile de Trente*". L'usage, dans le texte, du temps présent ("représente") était aussi pertinent en 1969 qu'aujourd'hui : la nouvelle messe (qui fut définie par Mgr Lefebvre comme bâtarde et luthérienne) représentait et représente une rupture avec la tradition doctrinale et liturgique de l'Église. Et, s'agissant d'une rupture – comme le dit le communiqué diffusé par notre Institut¹¹ – "*un jugement si sévère ne peut qualifier un rite de l'Église, promulgué par la légitime et suprême autorité ecclésiastique*". Benoît XVI, au contraire, parle de continuité entre les deux missels et affirme même qu'il s'agit d'un seul et même rite sous une double forme, une forme ordinaire – celle du missel de Paul VI – et une autre – extraordinaire – que l'on trouve dans le

¹¹ Communiqué de l'Institut Mater Boni Consilii sur le *Motu Proprio*, disponible sur notre site : www.sodalitium.eu

missel de Saint Pie V, suivant les rubriques éditées par Jean XXIII en 1962 (c'est le missel qu'utilisent les communautés Ecclesia Dei et la FSSPX). Pour Benoît XVI, la nouvelle messe de Paul VI est l'expression ordinaire de la "*lex orandi*" (la loi de la prière) de l'Eglise catholique, et donc de la "*lex credendi*" (la loi de la Foi). Dans le B.E.C., au contraire, on lit ceci : "*De toute évidence, le Novus Ordo ne veut plus représenter la Foi du concile de Trente. A cette Foi, néanmoins, la conscience catholique est liée éternellement. Le vrai catholique est donc mis, par la promulgation du Novus Ordo, dans une tragique obligation de choix*".

Il semble donc inexact d'affirmer que Ratzinger a "*rétabli dans ses droits la messe tridentine*". La Messe Romaine a un rite unique, codifié par le *Missale Romanum* promulgué par Saint Pie V et utilisé conformément à l'édition de saint Pie X. Reléguer la Messe de Saint Pie V à un rang subalterne par rapport à la nouvelle messe, "en deuxième division", en quelque sorte en faire un rite employé 'par extraordinaire', tandis que la nouvelle messe serait l'expression par excellence de la "*lex orandi*", ne va certainement pas dans la direction souhaitée par le B.E.C., qui demandait non seulement la défense du rite tridentin mais encore l'abrogation du nouveau rite.

Ceci dit, il faut reconnaître que dans les documents de Benoît XVI, il y a un aspect qui peut être reçu avec satisfaction. Dans la lettre aux évêques (mise dans un tiroir par l'évêque Fellay), on admet que les modernistes n'ont pas réussi à supprimer la Messe Romaine ; au contraire, Benoît XVI reconnaît que le rite de Saint Pie V "*ne fut jamais juridiquement abrogé et que, par conséquent, en principe il reste toujours permis*". Paul VI (qui de toute façon n'avait pas autorité pour le faire) a dit le contraire au Consistoire du 24 Mai 1976. Paul VI a imposé illégalement le nouveau rite et a déclenché une véritable persécution contre les prêtres et les fidèles restés loyaux à la Messe Romaine. 40 ans après, Ratzinger se voit contraint de donner un démenti à son ancien maître (et protecteur), reconnaissant ainsi, *à contre-cœur*, la pérennité de la Messe Romaine, le nombre toujours croissant des personnes restées fidèles au rite tridentin et surtout, parmi elles, le grand pourcentage de jeunes.

Notons la date du Consistoire : nous sommes à la veille de l'été chaud de 1976, caractérisé par les ordinations 'sauvages' du 29 Juin à Écône, par la Messe de Lille le 29 Août et par la *suspens a divinis* que Paul VI infligea à Mgr Lefebvre. En ces jours-là, l'évêque français exprima publiquement la possibilité de déclarer le Siège vacant... À cette époque, les traditionalistes inspiraient la peur, parce que, loin de penser à mendier des accords aux modernistes, ils dénonçaient à haute voix les erreurs conciliaires, désertaient les églises occupées par le nouveau rite, ouvraient des centaines de lieux de culte dans le monde entier. La toute première phase de ce combat naquit et grandit à Rome, animée par un profond esprit romain et se développa dans les milieux les plus romains. Chez les premiers prêtres, nous trouvons les pères historiques du sédévacantisme : le Père jésuite Joaquin Saenz y Arriaga (avec les prêtres mexicains de l'*Union catholique de Trente*), le Père Guérard des Lauriers, le Père Noël Barbara (avec les prêtres de l'*Union pour la fidélité*), l'abbé Louis Coache¹². Puis des ecclésiastiques comme Mgr Domenico Celada, Mgr Pozzi, Mgr D'Amato, le Père Coccia o.f.m., le Père Domenico Cinelli o.p.. D'éminents laïcs (même si quelques-uns avaient des côtés moins clairs) fournissaient une aide efficace à de nombreux catholiques : Franco Antico et la direction de la *Civiltà Cristiana*, Cristina Campo, Elisabeth Gestern, Gabriella de Montemayor, la section romaine de *Una Voce*, les responsables de la revue *Vigilia Romana*, Giovanni Volpe éditeur de la collection *I brulotti*, l'écrivain Tito Casini, les participants aux pèlerinages

¹² (ntd) Nous renvoyons le lecteur intéressé par ces période à l'article de l'abbé Ricossa, Sodalitium n°55, disponible sur le site : www.sodalitium.eu

internationaux (interrompus ensuite par la FSSPX) qui amenaient à Rome des milliers de fidèles prêts à tout. C'est bien à tous ceux-là que nous devons le *Bref examen critique* et la résistance catholique.

Peu de temps après commença la publication des revues méritantes : "*Chiesa Viva*" de Don Luigi Villa¹³ et "*Si si, no no*" de Don Francesco Putti¹⁴. Après le premier dimanche de l'Avent 1969, date à laquelle le nouveau rite entra en vigueur, en Italie, un petit groupe de prêtres, malgré les dispositions de Paul VI, continua d'assurer la Sainte Messe aux fidèles : Mgr Attilio Vaugagnotti et Don Giuseppe Pace à Turin, Don Luigi Siccardi d'Asti, Don Andreotti et Don Falconieri en Lombardie, Don Clemente Belluco à Padoue, Don Siro Cisillino à Venise, Don Primo Lenzini et Mgr Luigi Stefani en Toscane, les Pères déjà cités Coccia et Cinelli à Rome, Don Gaetano Cimini à Caltanissetta... N'oublions pas non plus la figure du Cardinal Pietro Palazzini qui, bien que fidèle à Vatican II, s'est toujours battu pour la célébration publique, et sans indult, de la Messe tridentine à Rome. Dans le sillage des tout premiers pionniers "romains", quelques évêques (parmi lesquels le Père Guérard des Lauriers lui-même, qui fut sacré évêque en 1981), de nombreux prêtres, religieux et religieuses continuèrent à défendre le Dépôt révélé et donc, à conserver la Messe.

Le testament spirituel des défenseurs de la Foi a toujours été de continuer le bon combat, sans faiblesse. Les faits leur ont donné raison : 15 ans après l'imposition du Novus Ordo, Jean-Paul II cherchait à endiguer l'opposition catholique avec l'Indult de 1984¹⁵. Aujourd'hui, après près de 40 ans, Joseph Ratzinger doit revenir sur la question, avec un document qui, il y a quelques années encore, aurait été inimaginable. Aujourd'hui, dans le sillage du *Motu Proprio*, nombreux sont ceux qui (absents ces dernières années) se déclarent défenseurs et admirateurs de la Messe "tridentine", même des journalistes reconnus et des écrivains confirmés (Carlo Rossella, directeur d'une importante émission de la télévision italienne, décrivait, en première page de *La Stampa* du 24/7/2007, sa récente participation à une Messe "tridentine"). Mais sans le sacrifice des prêtres qui ont préféré la Foi à la carrière et aux honneurs, personne aujourd'hui ne pourrait louer le rite "tridentin", tout simplement parce que sans leur infatigable combat public, ce rite aurait disparu, effacé par la réforme liturgique.

Depuis la publication du *Motu Proprio*, rien ne doit changer dans la conduite des catholiques anti-modernistes parce que rien de significatif n'a changé au Vatican. Donc, pour le bien de l'Église, pour notre persévérance et pour le bien de tous ceux qui pourraient effectivement redécouvrir la Messe Romaine, il est nécessaire de conserver l'intégrité de la Foi, de continuer à prêcher les vérités catholiques et de dénoncer les erreurs et les illusions modernistes.

Parmi ces illusions, il y a le gravissime problème de la validité douteuse des nouvelles consécrations épiscopales et des nouvelles ordinations sacerdotales, avec pour conséquence des Messes et des sacrements invalides : il ne suffit pas d'apprendre au clergé officiel à dire la Messe, si on ne résout pas d'abord la question de la validité des ordres sacrés (quand j'étais sacristain à Ecône, j'ai préparé plusieurs fois les cérémonies d'ordination sous condition conférées par Mgr Lefebvre à des prêtres ordonnés avec le nouveau rite et qui souhaitaient se rapprocher de la FSSPX). Notre Institut désire, lui aussi, aider les jeunes prêtres qui se sentent attirés par la Tradition de l'Église mais, pour leur bien et celui des fidèles, des questions aussi graves doivent être affrontées sérieusement et résolues selon la discipline de l'Église.

¹³ (ntd) Le 'Don' italien correspond au 'Monsieur l'abbé' français, à ne pas confondre avec le 'Dom' bénédictin !

¹⁴ (ntd) *Si, si, no, no*, désormais repris par la FSSPX, qui l'a détourné de l'esprit de son fondateur.

¹⁵ (ntd) Le premier texte post-conciliaire qui permet la célébration de la Messe de Saint Pie V et prévoit la création de la commission *Ecclesia Dei* pour encadrer ces célébrations.

Par ailleurs, l'application du *Motu Proprio* provoque aussi des contaminations doctrinales et liturgiques par la cohabitation de l'"ancien" et du "nouveau" rite dans un même lieu. Ainsi, la messe de Saint Pie V est célébrée dans le contexte de la nouvelle théologie conciliaire en alternance avec la nouvelle messe, mêlée à une homélie progressiste ou en tout cas favorable au concile. On va assister à l'usage ambivalent des tabernacles : les hosties vraiment consacrées seront distribuées dans la main durant la nouvelle messe, et vice-versa, les hosties "consacrées" avec le rite de Paul VI seront distribuées aux fidèles durant la messe "tridentine". Le même problème se pose pour les saintes huiles, consacrées par des évêques modernistes et, qui plus est, dans le nouveau rite, et ensuite utilisées pour administrer les sacrements avec l'ancien rituel.

Evidemment tous ces problèmes ne se posent pas à celui qui ne cherche dans la Messe de Saint Pie V que la beauté des cérémonies, des chants et des musiques, séparant ainsi le rite de la profession de Foi et acceptant, comme l'affirme Ratzinger, le rite de Paul VI comme l'expression ordinaire de la "*lex credendi*". Mais, comme écrit Rosso Malpelo, alias Gianni Gennari, dans la rubrique '*Le loup derrière les mots*'¹⁶ : "*l'enjeu va bien au-delà de la Messe en latin*". En effet, l'enjeu c'est la Foi catholique, *ante* et anti-Vatican II.

Parmi les effets délétères de Vatican II, citons la nouvelle rencontre œcuménique internationale, patronnée par la Communauté *Sant'Egidio*, qui se tiendra du 21 au 23 octobre 2007 à Naples¹⁷, avec la participation de hauts prélats, de groupes de chrétiens hérétiques et schismatiques, de juifs, de musulmans, d'hindouistes, de bouddhistes, de taoïstes, de zoroastriens, etc... Le porte-parole de la salle vaticane, le Père Lombardi, a même annoncé la présence de Benoît XVI¹⁸. Comment peut-on concilier les rencontres œcuméniques (condamnées par Pie XI et Pie XII) et le retour de la Messe "tridentine" (interdite par Paul VI), sinon dans le but d'assimiler les traditionalistes au processus conciliaire ? Ratzinger revient à 1969 et demande aux successeurs de ceux qui ont refusé le concile et *par conséquent* le rite de Paul VI, d'accepter le *Novus Ordo*, pure expression de la nouvelle théologie. Et d'ores et déjà Benoît XVI projette la fusion des nouveaux rites en une "troisième Messe", la fameuse réforme de la réforme, par l'assimilation définitive de tous les composants ecclésiaux (même des plus traditionalistes) dans l'unique *Credo* de l'ecclésiologie néo-moderniste.

Dès le premier dimanche de l'Avent 1969, la séparation entre les deux camps fut nette, ce qui d'une certaine façon a aidé la résistance catholique. A partir du 14 Septembre 2007 vont régner¹⁹, au contraire, confusion et ambiguïté, avec les dangers énumérés dans les paragraphes précédents. Quant à nous, avec l'aide de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et de saint Pie X, nous désirons rester ancrés à la position des cardinaux Bacci et Ottaviani et de tout le clergé réfractaire au concile Vatican II et à son expression liturgique : "*De toute évidence, le Novus Ordo ne veut plus représenter la Foi du concile de Trente. A cette Foi, néanmoins, la conscience catholique est liée pour l'éternité*".

Don Ugo Carandino

Version originale dans le bulletin *Opportune Importune* n°15 de l'été 2007 (disponible sur <http://www.casasanpiox.it/opportune.asp>)

Nous remercions les personnes qui ont aidé à la traduction.

¹⁶ Titre original: *Lupus in pagina*, rubrique du journal italien *Avvenire* du 8/7/2007

¹⁷ (ntd) L'auteur écrivait avant octobre 2007. Au sujet de cette rencontre, voir le communiqué de l'Institut Mater Boni Consilii dénonçant ce scandale approuvé par Benoît XVI, et disponible sur notre site : www.sodalitium.eu

¹⁸ *Apcom* du 15/7/2007.

¹⁹ (ntd) L'auteur parle au futur parce qu'il écrit avant septembre 2007.